

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le seize mai, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

Adjoints au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de PILLET Isabelle à PAGNOD Pascale ; de VIGNY Gérald à POCHAT-BARON Pascal ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Maryse BOCHATON est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 23
Représentés : 3
Votants : 26

Délibération n° D2024_054 – DOMAINE & PATRIMOINE

Convention de mise à disposition de locaux à l'Interclub du massif des Brasses

L'interclub du massif des Brasses sollicite la commune pour la mise à disposition de la Halle pour la pratique de renforcement musculaire et entraînement les vendredi soir et samedi matin, sur la période de mai à juillet 2024, puis de septembre à décembre 2024.

Une convention vient organiser cette mise à disposition.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention d'occupation des locaux entre la Commune et l'interclub du massif des Brasses
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer cette convention.

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme
Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance
Maryse BOCHATON

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 29/05/24
Publication en ligne le 29/05/24
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS